

MAIRIE DE LÉCHELLE**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 25 JUIN 2020**

présents : MM. Mmes LEGRAND M, LEMOT É, MIRVAUX M-C, DAMANDE J-C, MICHEL H, BONNY B, POILBOUT N, MIRAS I, VERRIER D, BOUSBAH M, LIENARD T

absents excusés : MM. MICHEL B, BAILLY B, GUILLIER J, QUEMY D,

Secrétaire de séance MME MIRAS I.

Délibérations**➤ VOTE des deux taxes locales pour 2020 :**

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019. Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux applicables aux bases d'imposition pour 2020 :

Taxe foncière sur le bâti 12.35 %

Taxe foncière sur le non bâti 21.38 %

➤ FIXATION des tarifs périscolaires.

Les tarifs ci-dessous seront appliqués à compter du 1^{er} septembre 2020 :

Cantine : 4.20 € le repas

PAI : 1.50 € l'accueil du repas

Garderie : 2.20 € l'heure

➤ DÉCISION de confier à Madame le Maire les délégations, dans un souci de favoriser une bonne administration communale.**➤ AUORISATION permanente et générale de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies pour la commune de Léchelle donnée au comptable public.****➤ ÉLECTIONS des délégués au Syndicat Départemental des Énergies de Seine & Marne.**

Sont élus **Mme LEGRAND Martine et Mme MIRAS Isabelle déléguées titulaires,**
M. LEMOT Éric délégué suppléant.

➤ DÉSIGNATION des représentants de la commune dans les organismes extérieurs :

Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)

M. LEMOT Éric et M. DAMANDE Jean-Claude titulaires et Mme MIRVAUX Marie-Christine suppléante.

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS)

Mme MIRAS Isabelle et M. LIENARD Thierry titulaires

et Mme POILBOUT Nathalie et Mme MIRVAUX Marie-Christine suppléantes.

Commission Locale d'Information (CLI)

Mme LEGRAND Martine

Correspondant Défense

Mme MIRAS Isabelle

➤ CRÉATION et mise en place des commissions communales.**➤ DÉSIGNATION des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)****➤ DÉSIGNATION du référent de la sécurité routière.****➤ DÉTERMINATION des taux de promotion pour avancement de grade.****➤ CRÉATION d'un emploi permanent.****➤ FIXATION des conditions de versement de la prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.****Informations :**

✓ Fermeture de la mairie du 7 au 23 août 2020

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle,
pour être affiché le 29 juin 2020 à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884
A Léchelle, le 29 juin 2020

Le Maire,